



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 29 novembre 2017

À l'assemblée statutaire du Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 29 novembre 2017 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Éric Westram	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse-suppléante	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2017-11-211

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 29 novembre 2017 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du Conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-212

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil par le public.

2017-11-213

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2017
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-12, #1418-107, #1418-108 et #1423-17
 - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-74
 - iii. Ville de Sainte-Thérèse : #1200-55 N.S., #1200-56 N.S et #1205-2 N.S
6. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 6.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 29 novembre 2017
 - 6.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 21 septembre au 29 novembre 2017
 - 6.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois d'octobre et novembre 2017
 - 6.4. **Résolution** – Mise en candidature et élection du préfet
 - 6.5. **Résolution** – Mise en candidature et élection d'un préfet suppléant
 - 6.6. **Résolution** – Nomination d'un 3^{ème} membre du C.A.
 - 6.7. **Résolution** – Prévisions budgétaires 2018
 - 6.8. **Résolution** – Adoption de la liste des nominations
 - 6.9. **Résolution** – Amendement à la Politique de soutien aux projets structurants
 - 6.10. **Résolution** – Lieu et calendrier des assemblées de 2018
 - 6.11. **Avis de motion** – Règlement #17-02 – Rémunération du préfet, du préfet-suppléant et des membres de la MRC de Thérèse-De Blainville
7. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. **Résolution** – Processus de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 8.1. **Résolution** – Nomination d'un représentant de la MRC à la CMM
 - 8.2. **Résolution** – Adoption des projets FARR 2017-2018
 - 8.3. **Dépôt** – Rapport de la caractérisation du secteur bioalimentaire de la MRC
9. **GOVERNANCE – MRC**
10. **DEMANDES D'APPUI**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-214

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
20 septembre 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 20 septembre 2017 soit
et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-215

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-12, #1418-107, #1418-108 et #1423-17; Sainte-Anne-des-Plaines : #860-74, et Sainte-Thérèse; #1200-55 N.S., #1200-56 N.S. et #1205-2 N.S., pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont les suivants :

**Blainville
#1417-12**

Administration des Règlements d'Urbanisme : Règlement modifiant le règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Modifier** diverses dispositions relatives à l'abattage d'arbres;
- **Modifier** l'article 70 en changeant les mots «*des tiges*» par les mots «*des troncs*»;
- **Ajouter** à l'article 70 un paragraphe précisant que sur demande de l'autorité compétente, le requérant doit fournir un rapport d'un arboriculteur certifié ou d'un ingénieur;
- **Remplacer** l'article 100 concernant le montant de l'amende minimale pour une personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions d'un règlement d'urbanisme;
- **Ajouter** l'article 100.1 afin de préciser que les frais qui s'ajouteront à l'amende visant l'abattage d'arbres pourront varier en fonction du nombre d'arbres abattus ou de la superficie;
- **Remplacer** la définition de «*abattage d'arbre*» à l'index terminologique de l'Annexe «*A*»;
- **Ajouter** la définition de «*arbre d'une plus grande valeur*» à l'index terminologique de l'Annexe «*A*»;
- **Ajouter** une tarification assujettie à un certificat d'abattage d'arbre qui requiert un PIIA au tableau de tarification des permis et certificats de l'Annexe «*B*».

**Blainville
#1418-107**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Ajouter** l'usage principal C2-06-02 «*Service de réparation de matériel électronique* »;
- **Autoriser** spécifiquement comme usage accessoire à cet usage, l'usage Y1-01-01 «*Salle de jeu électronique* » et ce, uniquement dans la zone C-653.

**Blainville
#1418-108**

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions applicables à l'abattage d'arbres;
- **Remplacer** le 3^e alinéa du 2^e paragraphe de l'article 323 pour spécifier qu'au moins un arbre doit être conservé ou remplacé dans la cour avant;
- **Remplacer** le texte de l'article 325 pour spécifier dans quel cas il est autorisé d'abattre un arbre.

**Blainville
#1423-17**

PIIA : Règlement modifiant les dispositions du Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

- **Ajouter** des objectifs et critères s'appliquant à l'abattage d'arbres dans l'ensemble des zones du groupe habitation (H);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Ajouter** la section 7.1 spécifiant les travaux visés, les zones d'application groupe Habitation (H) ainsi que les documents et renseignements requis pour une demande d'approbation au règlement sur les PIIA.

Sainte-Anne-des-Plaines

#860-74

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Retirer** la note 4 de l'article 121 du chapitre 5 concernant les véhicules commerciaux laquelle spécifie que : « *Sont autorisés, seulement les camions d'une tonne et moins de charge utile* »;
- **Modifier** l'article 180 sur les enclos pour conteneurs à matières résiduelles de manière à spécifier les matériaux de construction autorisés;
- **Ajouter** à l'article 279, à titre d'usage complémentaire à la fonction résidentielle, la garde de poules, poulailler urbain et parquet extérieur;
- **Modifier** la sous-section 4 de la section 1 du chapitre 11 sur les dispositions particulières aux zones permettant une mixité d'usage afin de permettre la classe d'usage P-2 (institutionnel et administratif);
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H400 pour permettre l'usage « *Maison de jeunes* » de la classe d'usage P-2.

Sainte-Thérèse

#1200-55 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau des spécifications de la zone C-358 en limitant les usages commerciaux de classe 2 (services personnels ou de santé, services professionnels, techniques ou d'affaires, services spécialisés et de réparation) au deuxième étage des bâtiments.

Sainte-Thérèse

#1200-56 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau des spécifications des zones H-216 et H-302 conformément aux orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur TOD de la gare.

Sainte-Thérèse

#1205-2 N.S.

PIIA : Règlement modifiant les dispositions du Règlement 1205 N.S. sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de :

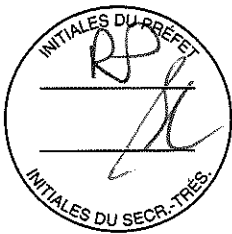
- **Intégrer** le nouveau périmètre du TOD au plan des zones de PIIA;
- **Ajouter** un nouveau chapitre concernant les objectifs et les critères attribuables à la nouvelle zone PPU TOD;
- **Ajouter** des dispositions concernant les subdivisions cadastrales sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse soit les règlements : Blainville : #1417-12, #1418-107 et #1418-108 et #1423-17, Sainte-Anne-des-Plaines : #860-74, et Sainte-Thérèse; #1200-55 N.S., #1200-56 N.S. et #1205-2 N.S., soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-216

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 29 novembre 2017

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 29 novembre 2017 » est déposée aux membres du Conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-11-217

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 21 septembre 2017 au 29 novembre 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du Conseil pour la période du 21 septembre au 29 novembre 2017 inclusivement, répartis comme suit : 363 782,65 \$ payés et 79 240,26 \$ à payer pour un grand total de 443 022,1 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-218

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'octobre et de novembre 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du Conseil, son rapport d'activités pour les mois d'octobre et novembre 2017.

2017-11-219

OBJET: Mise en candidature et élection du préfet

ATTENDU l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet;

ATTENDU QU'une seule candidature est déposée, soit celle de monsieur Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville;

ATTENDU QU'aucune autre proposition de mise en nomination n'est déposée, et que monsieur Richard Perreault se déclare disponible et accepte la mise en nomination au poste de préfet, Monsieur Kamal El-Batal, président d'élection, suggère donc de clore la période de mise en candidature;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE monsieur Richard Perreault soit mis en nomination au poste de préfet.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le président d'élection déclare monsieur Richard Perreault élu par acclamation au poste de préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de deux (2) ans (du 29 novembre 2017 au 29 novembre 2019).

QUE monsieur Richard Perreault est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tous les chèques et effets bancaires à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville avec le directeur général et secrétaire-trésorier, le tout, conformément aux pouvoirs prévus à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-271.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-220

OBJET : Mise en candidature et élection d'un préfet suppléant

ATTENDU l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet suppléant;

ATTENDU QU'une seule candidature est déposée, soit celle de monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QU'aucune autre proposition de mise en nomination n'est proposée et que par l'entremise de madame Julie Boivin (substitut de monsieur Guy Charbonneau le 29 novembre 2017), monsieur Guy Charbonneau accepte la mise en nomination au poste de préfet suppléant. Monsieur Kamal El-Batal, président d'élection, suggère donc de clore la période de mise en candidature;

ATTENDU QUE monsieur Guy Charbonneau soit mis en nomination au poste de préfet suppléant.

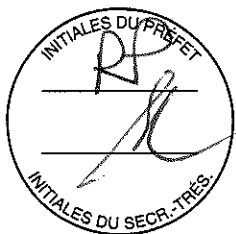
Il est proposé par Monsieur Gilles Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le président d'élection déclare monsieur Guy Charbonneau élu par acclamation au poste de préfet suppléant de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme d'un (1) an (du 29 novembre 2017 au 29 novembre 2018);

QUE monsieur Guy Charbonneau est autorisé à remplir les fonctions du préfet en l'absence de celui-ci ou pendant que la charge du préfet est vacante;

QUE monsieur Guy Charbonneau est autorisé, en l'absence du préfet, à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, tous les chèques et effets bancaires à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville avec le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou d'annotation: 2017-11-221

OBJET : Nomination d'un 3^{ème} membre du Comité Administratif de la MRC

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office d'un tel comité administratif;

ATTENDU QU'un troisième membre doit être nommé par résolution;

ATTENDU QU'il est proposé que madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse soit mise en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est déposée et que madame Sylvie Surprenant se déclare disponible et accepte la mise en nomination.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse-suppléante de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse, soit et est nommée membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat d'un (1) an (du 29 novembre 2017 au 29 novembre 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-222

OBJET : Prévisions budgétaires 2018

ATTENDU QU'au cours de sa séance de novembre, le conseil de la MRC doit, notamment, adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier suivant (Art. 148.0.2. Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1));

ATTENDU l'analyse et l'examen des différents postes budgétaires par le conseil de la MRC et sa direction générale;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ci-après :

- Revenus prévisionnels 2 320 078,00 \$
- Dépenses prévisionnelles 2 355 310,29 \$

QU'un montant de 35 232,90 \$ représentant le surplus budgétaire prévisionnel en 2017, soit affecté au budget de 2018 en vue d'équilibrer le solde budgétaire de 2018;

QUE pour l'exercice financier 2018, les quotes-parts et contributions des villes de la MRC se résument ainsi :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

	QP-MRC- 2018	QP-DDEE- 2018	Entente culture MCC et MRC 2018	Répartition CAUCA TOTAL	CAUCA - Tps Onde Base Sec.	GRAND TOTAL 2018
Blainville	53 202,88 \$	135 051,43 \$	3 571,00 \$	86 608,50 \$	625,00 \$	279 058,81 \$
Boisbriand	53 202,88 \$	76 059,42 \$	3 571,00 \$	41 170,50 \$	625,00 \$	174 628,80 \$
Bois-des- Filion	53 202,88 \$	24 426,47 \$	3 571,00 \$	14 664,00 \$	625,00 \$	96 489,35 \$
Lorraine	53 202,88 \$	28 951,29 \$	3 571,00 \$	14 383,50 \$	625,00 \$	100 733,67 \$
Rosemère	53 202,88 \$	42 160,11 \$	3 571,00 \$	21 402,00 \$	625,00 \$	120 960,99 \$
Sainte- Anne-des- Plaines	53 202,88 \$	35 435,59 \$	3 571,00 \$	- \$	- \$	92 209,47 \$
Sainte- Thérèse	53 202,88 \$	70 491,74 \$	3 571,00 \$	40 270,50 \$	625,00 \$	168 161,12 \$
TOTAL	372 420,14 \$	412 576,05 \$	24 997,00 \$	218 499,00 \$	3 750,00 \$	1 032 242,19 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des municipalités le montant des quotes-parts applicables ainsi que les contributions financières additionnelles;

QUE le budget pour l'année 2018 soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-223

OBJET : Adoption de la liste des nominations

ATTENDU les orientations des membres du conseil de la MRC lors du lac à l'Épaule de 2017;

ATTENDU la liste des nominations ci-après :

Association ou organisme	Représentants délégués et substituts	Durée du mandat
Table Action Culture	Présidente – Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse Vice-Président – Monsieur Éric Westram, maire Ville de Rosemère	2 ans
Comité de Sécurité incendie	Présidente : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Vice-Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion	2 ans
Bureau des délégués pour les cours d'eau	Monsieur Richard Perreault, maire Ville de Blainville Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	2 ans
Comité consultatif agricole	Président : Monsieur Guy Charbonneau, maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Délégué : Monsieur Richard Perreault, maire Ville de Blainville Déléguée : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand	2 ans



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Table de concertation sur la Pauvreté	Déléguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse	2 ans
Le Parc Régional Le P'tit Train du Nord	Délégué : Monsieur Éric Westram, maire Ville de Rosemère	2 ans
ÉcoNature	Délégué : Monsieur Kamal El-Batal, directeur général	2 ans
Le Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides	Délégué : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Montréal International	Déléguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse	2 ans
Office d'habitation de Thérèse-De Blainville	Délégué : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion	2 ans
Comité mesures d'urgences	Présidente : Madame Marlene Cordato, mairesse Ville de Boisbriand Vice-Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion	2 ans
Fonds local d'investissement	Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Monsieur Pierre Maisonneuve, Entreprise Charles Maisonneuve Monsieur Stéphan Charron, Fenêtre magistral Madame Suzanne Grégoire, RBC Monsieur Stéphane Giguère, FDJUL Monsieur Jean Fontaine, Vitrierie JL Monsieur Jean Valiquette, Nantel, Valiquette et ASS Madame Stéphanie Gingras, AGAB Monsieur Mario Besner, directeur du développement économique et entrepreneuriat, MRC de Thérèse-De Blainville Monsieur Kamal El-Batal, directeur général, MRC de Thérèse-De Blainville	2 ans
COBAMIL	Délégué : Monsieur Kevin Renière, conseiller Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Délégué : Monsieur Pierre Barrette, conseiller Ville de Lorraine	2 ans
Consortium Jeunesse	Déléguée : Madame Sylvie Surprenant, mairesse Ville de Sainte-Thérèse	2 ans

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Bois-des-Filion

QUE les membres du conseil entérinent ladite liste des nominations du 29 novembre 2017
au 29 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-224

OBJET : Amendement à la Politique de soutien aux projets structurants

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE la section 4.1 relative au Comité FDT – Projet structurant (CPS) de la Politique de soutien aux projets structurants :

Le comité FDT – Projets structurants (CPS) sera nommé par le Conseil de la MRC, lequel sera chargé de l'analyse des projets admissibles, en vertu de l'alinéa 2.4 de la Politique. Le CPS sera composé comme suit :

- Un représentant du secteur culturel;
- Un représentant du secteur sociocommunautaire;
- Un représentant du secteur environnemental;
- Un représentant du secteur économique;
- Un membre du conseil de la MRC qui assumera la présidence du comité;
- Un représentant du secteur agro-rural;
- La directrice du développement économique de la MRC.

Soit remplacé par :

Les membres du conseil de la MRC, la direction générale et la direction de développement économique seront chargés de l'analyse des projets admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-225

OBJET : Lieu et calendrier des assemblées de 2018

ATTENDU QU'en vertu des articles 148 et 148.1 du *Code municipal du Québec* le conseil de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Éric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville pour 2018 :

JOUR	DATE	ASSEMBLÉE STATUTAIRE
Mercredi	31 janvier	17 h 00
Mercredi	7 février	15 h 30
Mercredi	14 mars	15 h 30
Mercredi	18 avril	15 h 30
Mercredi	9 mai	15 h 30
Mercredi	13 juin	15 h 30
Mercredi	11 juillet	15 h 30
Mercredi	22 août	15 h 30



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Mercredi	19 septembre	15 h 30
Mercredi	17 octobre	15 h 30
Mercredi	21 novembre (budget)	15 h 30
Mercredi	12 décembre	15 h 30

QUE les séances du conseil se déroulent au siège social de la MRC sis au 201, boulevard Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6;

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1. du C.M.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-226

OBJET : Règlement #17-02 – Rémunération du préfet, du préfet-suppléant et des membres de la MRC de Thérèse-De Blainville

Madame Julie Boivin, mairesse-suppléante de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, **donne avis d'intention** de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le Règlement n° 17-02 amendant le règlement n° 14-01 fixant la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2017-11-227

OBJET : Processus de révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le 16 novembre 2016 (#2016-11-233) une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LSI, le projet de révision du schéma de couverture de risques doit être soumis à une consultation publique et à cet effet, une commission doit être mise sur pied ;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
et appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à soumettre à toutes les municipalités présentes sur son territoire et aux territoires limitrophes un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs (Art. 15 de la Loi sur la LSI);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à donner un avis public le 30 novembre 2017 afin d'annoncer ladite consultation publique. Celle-ci se tiendra à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lorraine sis au 33 boulevard de Gaulle à Lorraine, le 13 décembre 2017 à 10h30;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à mettre sur pied une Commission de consultation publique composée :

- ✓ du préfet à titre de président de la Commission
- ✓ de la présidente du Comité de sécurité incendie
- ✓ du directeur général et secrétaire-trésorier
- ✓ du coordonnateur du Schéma de couverture de risque

QUE le conseil invite les villes constituantes d'entériner une résolution afin de donner un avis favorable aux propositions de la MRC de Thérèse-De Blainville contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elles s'engagent à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre le projet final de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministère de sécurité publique dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-228

OBJET : Désignation d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU QUE qu'en vertu de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* le mandat d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) expire en même temps que son mandat municipal ;

ATTENDU QUE qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, il appartient au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville de désigner un représentant comme membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marlene Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand, soit désignée comme déléguée de la MRC de Thérèse-De Blainville auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-229

OBJET : Adoption des projets FARR 2017-2018

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a institué un Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) pour les années 2017-2022;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE pour l'année 2017-2018, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4 M \$ dans le cadre du FARR;

ATTENDU QUE ce Fonds est destiné à financer la réalisation de projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune de régions administratives du Québec;

ATTENDU QUE les priorités régionales adoptées par le comité directeur du FARR Laurentides, le 26 mai 2017, pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR des Laurentides a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4 M \$ pour l'an un du FARR (2017-2018) entre treize (13) projets cadres, lesquels se situent en droite ligne avec les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

ATTENDU QUE les treize (13) projets cadres approuvés par le comité directeur du FARR et disposant d'une enveloppe totalisant 2,4 M \$ sont :

1. Route verte – Parc linéaire – 700 000 \$
2. Étude d'optimisation des écocentres – 50 000 \$
3. Desserte Internet haute vitesse – 425 000 \$
4. Meilleures pratiques pour desservir les industries, les commerces et les institutions (ICI) – Collecte des matières organiques – 75 000 \$
5. Commercialisation agricole et agroalimentaire – 100 000 \$
6. Marketing territorial – 100 000 \$
7. Étude portant sur le financement public de la région des Laurentides – 100 000 \$
8. Bureau du cinéma des Laurentides – 90 000 \$
9. Filière laurentienne en électrification des transports – 100 000 \$
10. Élaboration d'une étude portant sur la faisabilité de mettre sur pied un service relatif au rôle d'évaluation au niveau des villes/MRC – 100 000 \$
11. Étude de revalorisation des terres en friche et de mise en valeur des produits forestiers non ligneux, participation au projet Arterre (anciennement Banque de terres) lancé à l'automne 2016 – 100 000 \$
12. Mise à jour de l'étude d'impact économique du prolongement de l'Autoroute A-13 en analysant les coûts de la congestion automobile engendrés sur l'Autoroute A-15 et les solutions proposées pour améliorer la fluidité de la circulation - 100 000 \$
13. Lutte à la dévitalisation territoriale et atténuation des disparités inter-territoriales – 360 000 \$

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est interpellée par les projets 1 (Route verte – Parc linéaire), 3 (Desserte Internet haute vitesse), 4 (Meilleures pratiques pour desservir les industries, les commerces et les institutions), 5 (Commercialisation agricole et agroalimentaire), 6 (Marketing territorial), 7 (Étude portant sur le financement public de la région des Laurentides), 8 (Bureau du cinéma des Laurentides), 9 (Filière laurentienne en électrification des transports), 10 (Élaboration d'une étude portant sur la faisabilité de mettre sur pied un service relatif au rôle d'évaluation au niveau des villes/MRC), 12 (Mise à jour de l'étude d'impact économique du prolongement de l'Autoroute A-13) et qu'à ce titre, elle sera appelée à contribuer financièrement afin de compléter le montage financier, avec les autres MRC concernées et la Ville de Mirabel, le cas échéant, à la hauteur exigée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

de 20 % du coût estimé desdits projets admissibles, conformément aux modalités du FARR 2017-2018;

ATTENDU QUE les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR sont connues depuis juillet 2017;

ATTENDU QUE les critères généraux de gestion du programme sont disponibles depuis juillet 2017 et les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière, depuis le 28 août 2017;

ATTENDU QUE les promoteurs sont invités à déposer leurs projets respectifs à la direction régionale du MAMOT dès septembre 2017 et qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront être obligatoirement dépensées au 31 mars 2018;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
 Mairesse-suppléante de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, conditionnellement à l'obtention du financement gouvernemental accepte de contribuer financièrement afin de compléter le montage financier, avec les autres MRC concernées et la Ville de Mirabel, à la hauteur exigée de 20 % du coût estimé des projets régionaux ci-après mentionnés, conformément aux modalités du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2017-2018 et conformément aux projets approuvés le 6 juillet 2017 par les membres du comité directeur du FARR Laurentides, à savoir les projets # 1-3-4-5-6-7-8-9-10 et 12 :

- Route verte – Parc linéaire
- Desserte Internet haute vitesse
- Meilleures pratiques pour desservir les industries, les commerces et les institutions
- Commercialisation agricole et agroalimentaire
- Marketing territorial
- Étude portant sur le financement public de la région des Laurentides
- Bureau du cinéma des Laurentides
- Filière laurentienne en électrification des transports
- Élaboration d'une étude portant sur la faisabilité de mettre sur pied un service relatif au rôle d'évaluation au niveau des villes/MRC
- Mise à jour de l'étude d'impact économique du prolongement de l'Autoroute A-13

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif au financement desdits projets régionaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-11-230

**OBJET : Dépôt - Rapport de caractérisation du secteur bioalimentaire de la
 MRC de Thérèse-De Blainville**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du Conseil, le Rapport de la caractérisation du secteur bioalimentaire et que celui-ci s'ajoute aux archives de la MRC.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou délibération **2017-11-231**

OBJET : Levée de l'assemblée

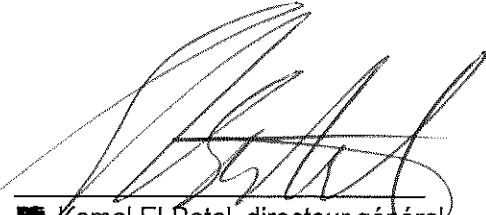
Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Richard Perreault, Préfet

29 novembre 2017

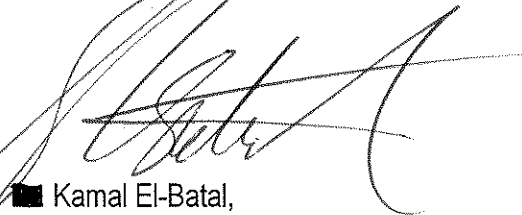

■ Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2017-11-211 à 2017-11-231 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 29 novembre 2017.

Émis le 29 novembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.


■ Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier